

Frédéric Pellion

Quelques conséquences psychiques de la différence entre nomination et non nomination

La possibilité de *non nomination* doit être reconnue, identifiée et assumée par le passant préalablement à son entrée dans le dispositif¹. S'assurer de cela est d'ailleurs certainement une des fonctions les plus importantes de la rencontre préliminaire entre le candidat passant et le membre de la Commission d'Accueil et de Garantie (CAG) vers lequel il est dirigé après réception de sa demande.

Mais il n'en revient pas moins au dispositif, si l'on veut qu'il soit durable, de veiller à ce que la déception amenée par une éventuelle non nomination puisse se métaboliser sans avoir d'effets trop ravageants, sans par exemple être confondue par le candidat passant avec une « nomination : non », si je puis dire.

Pourtant, à parler de déception (car connaissons-nous des candidats non nommés et ravis de ne l'être pas ?), il me semble que l'on rentre bel et bien dans le champ significatif réorganisé par le signifiant freudien *Versagung*, champ dont les deux traductions opposées de *Versagung*, par « refus » ou bien par « refusement », jalonnent l'ambiguïté.

À ce point, n'oublions pas qu'il est arrivé à Lacan d'affirmer que le psychanalyste « opère » « dans l'ordre de la *Versagung* »². Cette assertion à première vue paradoxale ne peut s'éclairer un peu, selon moi, qu'en se souvenant du parti pris par Lacan devant l'ambiguïté de la notion freudienne : ce dernier opte en effet pour une *Versagung* qui soit non seulement un fait du sujet, mais le fait constitutif, fondateur, de celui-ci — d'où son invention de la traduction

1 - L'assomption de ce risque est même, selon moi, une mesure assez fiable de la séparation d'avec le « sujet supposé savoir ».

2 - Lacan J., *Le séminaire, Livre VIII, Le transfert*, Paris, Seuil, 1991; Leçon du 24 mai 1961, p. 378.

par « refusement »³. Il ne fait d'ailleurs en cela que prolonger l'intuition que Freud cherchait à formaliser par la notion de « défense »⁴.

Si ma lecture est, ne serait-ce que partiellement, juste, elle entraîne, dans le cas particulier de la passe, la conséquence suivante : le passant nommé, c'est-à-dire non refusé, est exposé à refaire en sens inverse l'échange de son désir singulier contre *de la* jouissance. Ceci car ce qui doit être constamment refusé pour accéder au désir — selon, cette fois, le *Séminaire VII* —, est précisément « la » jouissance⁵. Lacan, remarquons-le, ne dit pas « la jouissance du sujet », ou bien « sa » jouissance, mais « la » jouissance ; et, en effet, la jouissance à laquelle l'AE est exposé n'est pas forcément la sienne propre, dont il est supposé avoir tout de même appris à se méfier, mais — je pense qu'on l'a suffisamment observé dans le passé — la jouissance collective de l'Autre auquel il demeure lié, même s'il n'y est plus assujetti.

Tandis que le passant non nommé, refusé, à moins de se détourner de la pratique de la psychanalyse, ce qui n'est pas nécessairement souhaitable, ne peut véritablement s'approprier la réponse du cartel que sur le mode de la refuser.

Or — sauf à renoncer à ce que la passe ait le moindre impact en termes de garantie, à reporter sur les AME toute la charge de celle-ci —, tous les passants ne peuvent être nommés ; et la solution consistant à maintenir la procédure tout en supprimant le titre reviendrait peut-être (mais est-ce si sûr ?⁶) au même renoncement. La question de savoir quelle éconduction, autre que la rupture plus ou moins assumée, est laissée à ce refus par la collectivité que nous tentons de former, est donc tout à fait essentielle pour son devenir.

Quelques observations, voire, si l'on me passe le terme, recommandations, pratiques — que je formule à la lumière de mon expérience, comme il se doit — me semblent découler de ce qui précède.

3 - Lacan, Jacques. Le séminaire, Livre XII, Problèmes cruciaux pour la psychanalyse. Leçon inédite du 12 mai 1965 : « Ce que veut dire l'inconscient, c'est que le sujet refuse un certain point de savoir, [...] c'est que le sujet s'institue d'un signifiant rejeté, *verworfen*, d'un signifiant dont on ne veut rien savoir ».

4 - Cf., sur ce point délicat des relations entre défense et sujet : Lacan J., « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », In *Écrits*, Paris ;Seuil, 1966, pp. 598-602 ; "Remarque sur le rapport de Daniel Lagache : « Psychanalyse et structure de la personnalité », In *Écrits*, op. cit., pp. 665-667.

5 - Lacan J., *Le séminaire, Livre VII, L'éthique de la psychanalyse*, Paris ;Seuil, 1986; Leçon du 6 juillet 1960, p. 371.

6 - Pour une discussion de cette hypothèse, qui selon l'auteur n'est logique qu'en apparence, on peut se reporter par exemple à Bousseyroux Michel, « Le réel de l'École et les facilités du père » in *Mensuel* (ÉPFCL-France) 2006 ; n°20, pp. 52-62.

1) Le formalisme ⁷ du dispositif – quel qu'il puisse être, d'ailleurs – doit être scrupuleusement respecté, sous peine de diffuser à tout le champ de l'École, voire au-delà, l'espace circonscrit qu'il convient de réserver à la passe. En effet, à mesure que l'on s'éloigne de son espace et de son temps réservés, cette dernière prend une consistance imaginaire qui peut faire rétrograder vers la privation ce que l'on a au départ cherché à saisir comme, me semble-t-il, modalité singulière à un sujet d'assomption de la castration ⁸. Corrélativement à cette régression, l'objet *a* que le passant a tenté, certes avec plus ou moins de bonheur, d'isoler ⁹ comme reste littéral de son symptôme, comme cause réelle de son désir et/ou comme corrélat impossible de son fantasme repasse au manque côté sujet. Ceci, certes, peut induire une reprise du chemin du divan, avec ses bénéfices éventuels, mais... n'avons-nous pas pris l'option de considérer l'analyse comme *de jure* non interminable ?

2) En se tenant tout près du point précédent, on peut aussi affirmer, me semble-t-il, que le silence supposément analytique, la mise en scène trop ostentatoire de $S(\mathcal{X})$, n'est plus de mise en matière de passe. Ce silence superflu, en effet, opposé à celui qui a entrepris d'affronter l'horreur du « rien de sûr » ¹⁰, ne peut manquer de produire ses conséquences, qui se comptabiliseront pour certaines dans les registres du surmoi et de pulsion de mort.

3) Relancer, ou tout ou moins préserver, la sublimation – dont on sait que Lacan la situe dans l'espace précédemment évoqué entre sujet et défense ¹¹ – exige que le dispositif s'efforce à ce que le passant ressorte de sa passe avec un supplément de savoir. Or, ce gain de savoir, aussi minime soit-il, ne saurait s'obtenir par des propos convenus, anticipant, au mieux, sur un éventuel « travail de doctrine » ¹², qui, de toute manière, est encore à venir au moment de la réponse. En tout état de cause, il me semble d'ailleurs que ce travail ne peut se produire valablement, c'est-à-dire se distinguer d'une évaluation – dont nous sommes les premiers à dénoncer, fort justement, les affinités avec certaine

7 · Par exemple, la réponse écrite transmise dans des délais raisonnables au passant par le secrétariat.

8 · Lacan J., Le séminaire, Livre IV, *La relation d'objet*, Paris ; Seuil, 1994. Je renvoie aux définitions par Lacan de la privation comme manque réel d'un objet symbolique du fait d'un agent imaginaire, et de la castration comme manque symbolique d'un objet imaginaire du fait d'un agent réel.

9 · C'est-à-dire de symboliser, pour en faire le trognon d'un deuil qui est en réalité, comme on le sait, celui du phallus symbolique.

10 · Lacan J., Le séminaire, Livre IX, L'identification, leçon inédite du 21 mars 1962.

11 · À relire les passages cités n° 5, on y vérifiera l'omniprésence de l'interrogation de Lacan sur la nature et les conditions de la sublimation freudienne..

12 · Je reprends l'expression de Marc Strauss, dans son récent « Rapport d'activité de la CIG 2004-2006 ».

forme de la pratique actuelle du pouvoir —, qu'à la condition d'y associer le passant « réel »¹³. Mais encore faut-il, comme dit précédemment, que ce dernier, même s'il dissonne, ne soit pas abstrait de l'expérience...

4) Enfin, le choix des passeurs, comme Lacan le faisait valoir en 1974, en pointant le risque que le passeur devienne un « fonctionnaire »¹⁴, apparaît comme un autre point du dispositif où intervient la même notion, charriant la même ambiguïté. En effet, quelles sont les possibilités qu'a le passeur de se refuser à la passe, alors même qu'elle est promue par notre collectivité et que sa personne y est incluse par son analyste lui-même ? À cet égard, il m'a paru instructif qu'un de mes passeurs, qui ignorait avant d'entendre ma demande de passe, qu'il avait été inscrit sur la liste, s'est trouvé surtout, du fait de sa propre surprise, dans l'obligation de suspendre plusieurs semaines sa réponse ; l'interprétation prestement nommante était peut-être juste concernant le passeur, voire de nature à relancer son analyse, mais cet entreprêt concernait-il le passant ? En d'autres termes, l'anticipation de l'AME nommant le passeur a-t-elle une chance raisonnable de se rencontrer en un point quelconque avec celle¹⁵ du passant ?

Un mot pour finir : les références choisies ici peuvent paraître obsolètes, puisque se rapportant presque toutes aux années qui ont précédé l'invention de la passe ; toutefois, puisque nous avons choisi de placer l'« Acte de fondation », et la « Proposition » en tête de nos textes fondateurs, nous devons admettre la datation du dispositif de la passe à un moment de conclure... provisoirement, les seules douze ou treize premières années de l'enseignement de Lacan.■

13 · Lacan J., *Le séminaire, Livre V, Les formations de l'inconscient*, Paris ; Seuil, 1998; Leçon du 11 décembre 1957, p. 114. Je situe le passant « réel » à la place où Lacan situe le sujet « réel » et « vivant », c'est-à-dire dans une certaine opposition avec le sujet de la combinatoire langagière. Il y aurait bien sûr, à partir des considérations (ultérieures) de Lacan sur la portée constituante du refusement en tant que tel, à rediscuter la portée de l'équivalence peut-être hâtive entre ce « réel » et le « vivant »...

14 · Lacan J., 1973, « Note sur le choix des passeurs », inédit communiqué par Patrick Valas.

15 · Pellion F., « Passe et anticipation », *Temps de l'option*, 2003, n°5, pp.11-12.